

## AXE 4 : L'intégration, au cœur du projet, des ressources et sensibilités environnementales, paysagères et culturelles

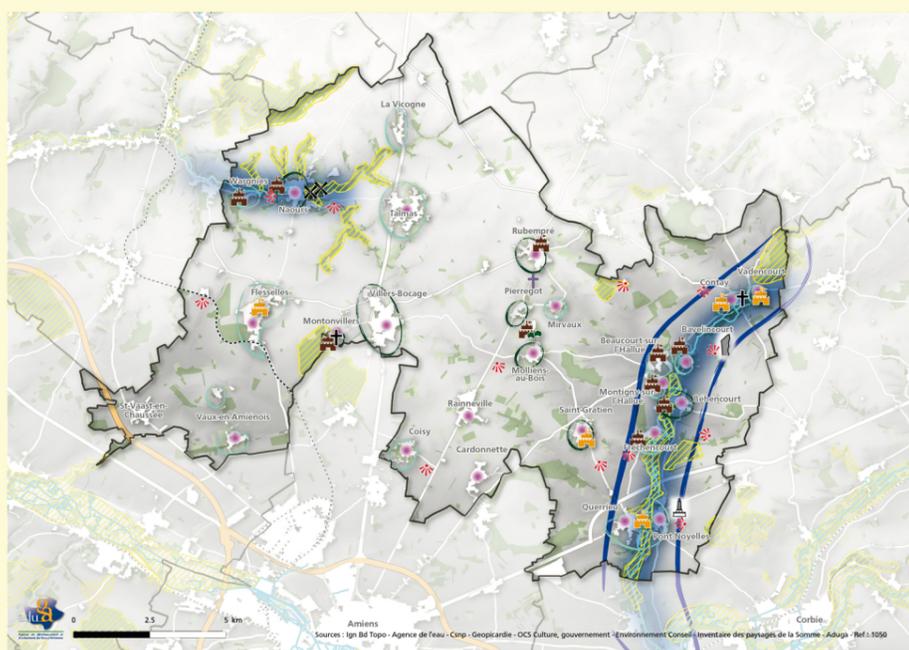
### Les orientations générales du projet

#### Inscrire le patrimoine culturel d'hier et de demain au cœur de l'attractivité du territoire.

- Valoriser l'héritage à travers les espaces, ensembles emblématiques et singularités du territoire et accompagner les pratiques et savoir-faire, notamment artisanaux, susceptibles de préserver cet héritage dans le temps.
- Autoriser et accompagner la reconversion du patrimoine bâti lorsqu'il a perdu son usage originel.
- Favoriser la création de concepts et formes architecturales nouvelles lorsqu'elles contribuent qualitativement à l'identité patrimoniale de BOCAGE-HALLUE.

#### Valoriser les composantes identitaires du paysage aux différentes échelles territoriales.

- Identifier les « secteurs bâtis sensibles » où les constructions neuves devront respecter des critères d'intégration spécifiques.
- Conforter les ceintures vertes<sup>1</sup> existantes et les réinterpréter dans les nouvelles opérations d'ensemble quelles que soient leurs vocations.
- Aménager et entretenir les espaces publics (places, trottoirs enherbés, mares...) en intégrant la gestion des eaux pluviales. Gérer le devenir des alignements d'arbres remarquables identifiés.
- Favoriser la découverte des paysages et points de vue, notamment par l'amélioration du réseau de chemins existants et la valorisation des belvédères mais aussi en saisissant l'opportunité présentée par l'ancienne voie ferrée Amiens-Doullens, en coordination avec les EPCI voisins.
- Éviter l'implantation systématique d'éoliennes qui ne prennent pas en compte les contextes humain, paysager et environnemental.



#### Valoriser le patrimoine culturel

Monuments et sites classés ou inscrits

- Château
- Église
- Chapelle
- Allée de château
- Autres châteaux
- Monument commémoratif
- Menhir
- Moulin

#### Préserver le patrimoine naturel

- Cœurs de nature
- Continuité écologique des vallées humides

#### Valoriser les composantes identitaires du paysage

- Vallée de l'Hallue
- Ceintures vertes
- Ceintures vertes à renforcer
- Sélection de panoramas
- Espace public et/ou alignements bâtis remarquables

#### Intégrer les sensibilités environnementales et la gestion des ressources dans la démarche de projet.

- Veiller à la préservation de la qualité des eaux souterraines (en améliorant l'assainissement, la gestion des eaux pluviales, les pratiques agricoles...) et sécuriser l'approvisionnement en eau potable (respect des périmètres de protection des captages, recherche d'interconnexions).
- Préserver les « cœurs de nature » (ZNIEFF et autres milieux humides) mais aussi les espaces d'intérêt écologique inscrits dans le tissu urbain (« vieux » vergers, mares...).
- Maintenir les continuités écologiques des vallées humides et leurs liaisons avec les bois remarquables (bois de Vadencourt, vallons boisés de Naours).
- Inscrire la vallée de l'Hallue dans le projet de développement en respectant sa sensibilité.
- Programmer un système de gestion des eaux usées et pluviales compatible avec le projet de développement.
- Favoriser la réhabilitation énergétique du parc ancien et l'optimisation des déplacements afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie.
- Mettre à contribution les disponibilités du tissu déjà urbanisé pour limiter l'impact du développement sur le foncier actuellement dédié à l'activité agricole.

#### Veiller à la limitation de l'impact des risques et nuisances potentiels sur le territoire.

- Prévenir les inondations dues aux ruissellements, en limitant les ruissellements dans l'espace agricole, en prenant en compte ce risque dans la localisation et l'aménagement des secteurs à urbaniser et par des mesures de résorption des problèmes existants.
- Préserver de l'urbanisation les zones inondables de la vallée de l'Hallue.
- Développer la connaissance et la prise en compte du risque d'effondrement du sol lié à la présence de cavités souterraines.
- Concevoir les nouvelles zones d'urbanisation en prenant en compte les nuisances identifiées sur le territoire (nuisances sonores à proximité des axes routiers très fréquentés, nuisances olfactives sous vents dominants de certaines activités).



<sup>1</sup>Ceintures vertes : BOCAGE-HALLUE est un territoire fortement empreint par l'activité agricole. Les villages sont généralement caractérisés par une périphérie composée de pâtures plus ou moins arborées. Ces espaces forment un « tampon » entre les habitations et les grandes cultures ; ils comprennent parfois un « tour de ville ». Plus ou moins préservée, la ceinture verte contribue à l'identité paysagère des communes rurales.